

Fiche de données de sécurité
**Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel
qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878**

Date d'impression : 30.04.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 30.04.2025

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : TEINTE IMPREGNATION AQUEUSE Toutes teintes

Identification Unique de Formulation (UFI) : HU80-D08F-K00T-9GP4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation : Peinture/Vernis/Teinture base solvant pour application industrielle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CREA-CUIR

19 rue Fred Scamaroni

47300 VILLENEUVE SUR LOT

patrick@crea-cuir.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Contacts :

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses avenants :

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement : néant

Mentions de danger néant

Indications complémentaires:

EUH208 Contient chromate (2-), [(dihydro-4,5 méthyl-3 oxo-5 phényl-1 1H-pyrazolyl-4)azo]-2 benzoato (2-)]
 [[(dihydro-4,5 méthyl-3 oxo-5 phényl-1 1H-pyrazolyl-4)azo]-2 sulfo-5 benzoato (3-)], lithium et sodium,
 chlorocrésol. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

PBT:

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT) à des niveaux de 0,1% ou plus.

vPvB:

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
**Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel
qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878**

Date d'impression : 30.04.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 30.04.2025

Nom du produit : TEINTE IMPREGNATION AQUEUSE Toutes teintes

(suite de la page 1)

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 1569-02-4 EINECS: 216-374-5 Numéro index: 603-177-00-8 Reg.nr.: 01-2119462792-32	I-éthoxypropan-2-ol	Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	≥I-≤2,5%
--	---------------------	-------------------------------------	----------

* **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

Après inhalation: Non applicable.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions:

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. En cas d'incendie, refroidir à l'eau le produit exposé au danger.

Manipulation: Porter des gants appropriés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit sec.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
**Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel
qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878**

Date d'impression : 30.04.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 30.04.2025

Nom du produit : TEINTE IMPREGNATION AQUEUSE Toutes teintes

(suite de la page 2)

Autres indications sur les conditions de stockage: Protéger des températures en dessous de 5°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.**Protection respiratoire:** En cas de pulvérisation, protection avec un masque conseillée.**Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant à la préparation.

A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour la préparation de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****État physique**

Liquide

Couleur:

Incolore

Odeur:

Inodore.

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation:

0 °C

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle
d'ébullition**

100 °C

Inflammabilité

Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Non déterminé.

Inférieure:

Non déterminé.

Supérieure:

Non applicable.

Point d'éclair:

Non applicable.

Température de décomposition:

Non déterminé.

pH

Non déterminé.

Viscosité:

0,952 mPas

Dynamique à 20 °C:**Solubilité**

Pas ou peu miscible

l'eau:

Non déterminé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

23 hPa

Pression de vapeur à 20 °C:**Densité et/ou densité relative**0,98-0,99 g/cm³**Densité à 20 °C:**

Non déterminé.

Densité relative:

Non déterminé.

Densité de vapeur:

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
**Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel
qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878**

Date d'impression : 30.04.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 30.04.2025

Nom du produit : TEINTE IMPREGNATION AQUEUSE Toutes teintes

(suite de la page 3)

9.2 Autres informations	
<i>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</i>	
<i>Température d'inflammation:</i>	Non applicable.
<i>Propriétés explosives:</i>	Non applicable.
<i>Test de séparation des solvants:</i>	
<i>Teneur en Eau :</i>	96,6 %
<i>Teneur en substances solides:</i>	0,2<0,5 %
<i>Changement d'état</i>	
<i>Vitesse d'évaporation.</i>	Non déterminé.
<i>Informations concernant les classes de danger physique</i>	
<i>Substances et mélanges explosibles</i>	néant
<i>Gaz inflammables</i>	néant
<i>Aérosols</i>	néant
<i>Gaz comburants</i>	néant
<i>Gaz sous pression</i>	néant
<i>Liquides inflammables</i>	néant
<i>Matières solides inflammables</i>	néant
<i>Substances et mélanges autoréactifs</i>	néant
<i>Liquides pyrophoriques</i>	néant
<i>Matières solides pyrophoriques</i>	néant
<i>Matières et mélanges auto-échauffants</i>	néant
<i>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</i>	néant
<i>Liquides comburants</i>	néant
<i>Matières solides comburantes</i>	néant
<i>Peroxydes organiques</i>	néant
<i>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</i>	néant
<i>Explosibles désensibilisés</i>	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
**Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel
qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878**

Date d'impression : 30.04.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 30.04.2025

Nom du produit : TEINTE IMPREGNATION AQUEUSE Toutes teintes

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****CAS: 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol**

Oral	LD50	4.900 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	9.500 mg/kg (rab)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**Emballages non nettoyés:****Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
**Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel
qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878**

Date d'impression : 30.04.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 30.04.2025

Nom du produit : TEINTE IMPREGNATION AQUEUSE Toutes teintes

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.4 Groupe d'emballage DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:**Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Service établissant la fiche technique:

Service qualité

E-mail: patrick@crea-cuir.com

Date de la version précédente: 12.01.2021**Numéro de la version précédente:** 1**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
**Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel
qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878**

Date d'impression : 30.04.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 30.04.2025

Nom du produit : TEINTE IMPREGNATION AQUEUSE Toutes teintes

(suite de la page 6)

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**